

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2623

présenté par

M. Eliaou

à l'amendement n° 2608 de M. Berta

ARTICLE 12

I. – À l'alinéa 3, substituer au mot :

« enregistrement »

les mots :

« imagerie et exploration ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 4.

III. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« , qui incluent l'imagerie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement a pour objet d'employer les termes d'imagerie et d'exploration cérébrale qui désignent les différentes techniques d'étude du cerveau.